

Union- Discipline- Travail

Décision n° **0108** /MEN/DELdu **01 JUIN 2011**

portant nouvelles dates des compositions de passage et examens blancs dans l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2010-2011.

LE MINISTRE

- Vu la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995, relative à l'Enseignement ;
- Vu le décret n° 2010-001 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2010-005 du 05 décembre 2010 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2010-42 du 25 mars 2010 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2004-564 du 07 octobre 2004 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu les perturbations constatées lors de la crise postélectorale ;

DECIDE**ARTICLE 1^{er}**

Pour l'ensemble du territoire national, les dates des compositions de passage du CP1 au CM1, et des examens blancs des CM2, au titre de l'année scolaire 2010-2011, sont fixées comme suit :

1.1. COMPOSITIONS DE PASSAGE

Jeudi 21 juillet 2011

1.2. EXAMENS BLANCS

- 1^{er} Examen blanc : mardi 07 juin 2011
- 2^e Examen blanc : mardi 12 juillet 2011

ARTICLE 2

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



Union- Discipline- Travail

Décision n° 0107 /MEN/DEL
du 01 JUIN 2011
portant redécoupage
de l'année scolaire 2010-2011.

LE MINISTRE

- Vu la loi n° 95-696 du 7 septembre 1995, relative à l'Enseignement ;
Vu le décret n° 2010-001 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2010-005 du 05 décembre 2010 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2010-42 du 25 mars 2010 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2004-564 du 07 octobre 2004 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale ;
Vu les perturbations constatées lors de la crise postélectorale ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Pour tous les établissements situés en zone sud, la fin du deuxième semestre ou du troisième trimestre est fixée au vendredi 15 juillet 2011. Les opérations de fin de semestre ou de trimestre doivent être terminées le 29 juillet 2011, date d'achèvement complet des programmes.

ARTICLE 2

Pour tous les établissements de la zone ex-CNO, l'année scolaire se subdivise en deux semestres.

PREMIER SEMESTRE

Les notes seront arrêtées le vendredi 27 mai 2011. Les opérations de fin de semestre prendront fin le vendredi 10 juin 2011.

DEUXIEME SEMESTRE

Les notes seront arrêtées le vendredi 29 juillet 2011. Les opérations de fin de semestre prendront fin le vendredi 12 août 2011, date d'achèvement complet des programmes

ARTICLE 3

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

